

TARIFS MENSUELS 2024/2025

(sur 10 mois de scolarité)

Une hausse des tarifs de l'ordre de 3 % est à prévoir pour la rentrée 2025/2026

CONTRIBUTIONS DES FAMILLES			
Maternelle TPS	Maternelle PS / MS / GS	Primaire	Collège
57 €/mois	51 €/mois	51 €/mois	64 €/mois

COTISATION DIOCESAINE (par an et par élève)		
A titre indicatif, ci-dessous, les tarifs de 2024/2025		
Maternelle	Primaire	Collège
23,47 €	23,47 €	51,64 €

DEMI PENSION			
Maternelle	Primaire	Collège	Ticket de cantine occasionnel
53 €/mois	76 €/mois	81 €/mois	Maternelle : 4 € Primaire : 5,5 € Collège : 6 €

GARDERIE			ETUDE SURVEILLEE	
Maternelle Primaire Collège Occasionnelle	Maternelle (Forfait)	Primaire (Forfait)	Primaire (Forfait)	Collège (Forfait)
3 € le ticket (à acheter au secrétariat)	de 7h 30 à 8h 25 Gratuit de 16h 30 à 18h 30 20 €/mois pour le 1 ^{er} enfant 10 €/mois pour le 2 ^{ème} enfant et au-delà	de 7h 30 à 8h 25 Gratuit de 16h 30 à 18h 30 20 €/mois pour le 1 ^{er} enfant 10 €/mois pour le 2 ^{ème} enfant et au-delà	Etude de 16h 45 à 17h 45 <u>Lundi, mardi et jeudi</u> 27 €/mois pour le 1 ^{er} enfant 18 €/mois pour le 2 ^{ème} enfant 10 €/mois pour le 3 ^{ème} enfant (Forfait étude + garderie du soir) de 16h 45 à 18h 30 <u>Lundi, mardi et jeudi</u> 30 €/mois pour le 1 ^{er} enfant 20 €/mois pour le 2 ^{ème} enfant 10 €/mois pour le 3 ^{ème} enfant	Entre 16h 30 et 18h 30 Lundi, mardi, jeudi, vendredi 35 €/mois par enfant

AUTRES FRAIS

Casiers en Collège : 30 € pour l'année (à la demande des familles et sur inscription).

PSC1 (Formation Prévention et Secours Civiques de niveau 1) : Pour les élèves de 3^{ème} : 25 €
(ne sont pas concernés les élèves déjà détenteurs du diplôme PSC1)

Assurance scolaire :

Notre établissement a souscrit un contrat unique pour l'ensemble des élèves auprès de la Mutuelle Saint Christophe. Nous vous rappelons qu'avec cette formule globale, vous n'avez plus à fournir les attestations d'assurance (à titre indicatif, le tarif de l'année 2024/2025 est de 8,20 €).

Fichiers et cahiers de travaux dirigés :

Les cahiers de travaux dirigés et les fournitures de Technologie en collège, les livres numériques, les fichiers et les fournitures en Primaire et Maternelle sont facturés.

Cotisation à l'APEL (Association des Parents d'élèves) :

L'adhésion à l'APEL s'élève à 22,10 € pour l'année scolaire (voir fiche APEL).

RENSEIGNEMENTS PRATIQUES

Cantine occasionnelle avec ticket :

Les élèves souhaitant manger à la cantine occasionnellement doivent acheter un ticket à la comptabilité les mardi et vendredi (voir tarif au recto).

Garderie occasionnelle avec ticket :

Tout élève restant à la garderie du soir doit présenter un ticket au responsable.

Les tickets de garderie sont à acheter à la comptabilité les mardi et vendredi (voir tarif au recto).

Horaires de l'établissement :

Maternelle : 8h 30-11h 30 / 13h 30-16h 30

Primaire : 8h 30-11h 45 / 13h 30-16h 30

Collège : 8h 30-12h 30 / 13h 30-16h 30 - le mercredi : 8h 30-11h 30

Bourse nationale de Collège :

Les élèves du collège peuvent en faire la demande (sous conditions de ressources en fonction du revenu fiscal de référence de la famille). Les dossiers sont à réclamer au secrétariat dès le mois de septembre.

Bourse départementale :

Les élèves demi-pensionnaires du collège peuvent bénéficier d'une bourse versée par le Conseil Départemental des Landes sous conditions de ressources. La demande se fait en ligne à partir de la plateforme dédiée <https://meservices.landes.fr>, dès le mois de septembre.

Règlement Facture :

Dès la fin du mois de septembre, vous recevrez une facture annuelle sur Ecole directe dans l'onglet « Mes documents ». Vous pouvez payer, soit mensuellement :

- Par chèque (le 5 de chaque mois, à l'ordre de OGEC Ste Thérèse, sur 10 mois),
- Par prélèvement automatique (le 8 de chaque mois, sur 9 mois, d'octobre à juin),
- Ou en espèces (le 5 de chaque mois, sur 10 mois).

Tout mois commencé est dû en totalité. En cas d'absence maladie d'au moins 5 jours consécutifs, les repas et le transport peuvent être remboursés.

Contribution de solidarité : Voir feuille jointe au dossier d'inscription.

Réductions :

Des réductions sont appliquées pour les familles nombreuses sur la contribution des familles (20 % à partir du 2^{ème} enfant).

Sur les transports : 20 % à partir du 2^{ème} enfant inscrit au transport scolaire matin et soir.

Le problème financier ne doit pas être un empêchement au choix de l'école Sainte Thérèse.

Contactez très rapidement la direction en cas de difficulté.